**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 23 (1935)

**Heft:** 460

**Artikel:** Les femmes et la Société des Nations : le statut de la femme devant la S.d.N.

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-262042

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 21.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

ménagère » s'éveille, et, dans la mesure où elle s'affirme, une réforme ménagère s'accomplit.

En Hollande, en Suède, en Norvège, en Allemagne, des milliers de ménagères se sont groupées pour constituer des Associations nationales. Elles s'ingénient:

1o à encourager l'enseignement ménager scolaire ou post-scolaire;

2o à améliorer la formation professionnelle des ménagères par des cours, des conférences, des films, des démonstrations, etc.;

3o à collaborer avec les architectes et autres techniciens pour obtenir des habitations, et en particulier des cuisines, plus rationnelles;

4o à étudier certains appareils (fourneaux, machines à laver, aspirateurs, etc.), afin de pouvoir les recommander ou les déconseiller en connaissance de cause.

A Prague, à Leipzig, nous trouvons même de véritables instituts où un personnel qualifié examine toutes espèces d'appareils, ustensiles et produits ménagers; ces derniers, s'ils en sont jugés dignes, sont munis d'une estampille qui est à la fois une réclame pour les fabricants et une garantie pour les acheteurs.

En Grande-Bretagne et en Suède, des Comités *ad hoc* s'efforcent de « standardiser » certains éléments de construction et certains meubles, afin d'en abaisser le prix. En Grande-Bretagne et en Hollande, des Associations ont été créées tout exprès pour faire « l'éducation électrique du public féminin ».

En France, Mlle Paulette Bernège a fondé une ligue pour répandre les principes d'organisation qu'elle a si lumineusement exposés dans de nombreux livres et articles. En Italie, c'est surtout l'enseignement qui semble être au premier rang des préoccupations ménagères.

Mais n'allongeons pas!

Les exemples qui précèdent suffisent à prouver que le monde ménager, hier encore complètement anarchique, tend à s'organiser. A Londres, on sentait chez toutes les déléguées un vif désir de voir les délibérations aboutir à des résultats tangibles.

Pour notre part, très frappée par la multiplicité des efforts qui, dans un grand nombre de pays, portent presque tous sur les mêmes points essentiels, nous avons réclamé avec insistance une meilleure coordination des forces. Le moment est peut-être mal choisi pour créer de toutes pièces une organisation internationale de plus, mais il nous paraît urgent d'établir un lien entre les nombreuses personnalités et associations qui travaillent encore dans un isolement déplorable.

Si cette affirmation est vraie sur le plan international, elle l'est plus encore en ce qui nous concerne, sur le plan local et national. Chez nous, comme partout, il y a dans le domaine ménager un gaspillage d'énergie auquel il serait grand temps de mettre fin.[1]

Les femmes suisses ont montré, lors de la Saffa, de quoi elles étaient capables en matière d'organisation et d'intelligente collaboration; aussi est-ce bien à regret que nous avons constaté l'absence de tout nom suisse dans la longue liste des auteurs des rapports présentés au Congrès de Londres, où nous étions, sauf erreur, la seule Suisse romande. La Suisse allemande compte déjà, heureusement, quelques *Hausfrauenvereine*. Le moment n'est-il pas venu de grouper enfin, dans les cantons romands aussi, toutes les forces capables de contribuer à la solution du vaste et complexe problème de l'organisation ménagère?

Y. van Muyden.

[1] Cet article était écrit avant que parvînt à notre collaboratrice l'information concernant le « Salon des Arts ménagers » au Comptoir de Lausanne, dont il est question plus loin. *(Réd.)*

# Les Femmes et la Société des Nations

## Le statut de la femme devant la S. d. N.

Celles de nos lectrices qui veulent bien suivre nos articles n'ont pas oublié comment, lors de la réunion de la Conférence panaméricaine de Montevideo de 1933, quatre Etats (Cuba, Equateur, Paraguay et Uruguay) avaient signé, tout à fait en dehors de cette Conférence, un traité qu'ils n'ont d'ailleurs jamais ratifié, par lequel les Etats signataires s'obligeaient à établir sur leur territoire l'égalité des droits entre hommes et femmes. Et aussi comment, à la suite d'une campagne intensive de féministes américaines, quelques délégations crurent faire merveille en demandant à l'Assemblée de la S. d. N. de s'occuper de cette question lors de sa session de 1935: ce qui explique pourquoi le statut de la femme a figuré durant ces dernières semaines à l'ordre du jour de la Ire Commission, spécialement chargée des problèmes juridiques.

Le Secrétaire général de la S. d. N., pour préparer au mieux cette discussion, avait demandé à toutes les grandes organisations féminines internationales de faire connaître leur avis sur ce point. On peut bien penser qu'elles n'ont pas manqué de saisir cette occasion, et il est résulté de cette consultation un document fort intéressant[1] édité par la S. d. N., et dans lequel se manifestent des courants d'opinions diverses. Alors que certaines Associations emboitent carrément le pas à ce traité de Montevideo, et demandent que la Société des Nations propose à ses membres une Convention d'« égalité des droits », d'autres, plus clairvoyantes des possibilités et des impossibilités politiques, et mieux conscientes des réalités pratiques, suggèrent bien plutôt une enquête auprès des gouvernements et des organisations féminines sur la situation civile, politique et économique de la femme dans les divers Etats. La situation économique de la femme comment faut-il l'entendre? ceci inquiète certaines organisations, partisans résolues de la protection légale des travailleuses, comme l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles, et naturellement les Associations féminines ouvrières, contre lesquelles se dresse d'autre part l'*Open Door International*, qui proteste même contre la protection reconnue à la maternité. Des différences se marquent aussi dans la procédure à suivre, les unes estimant avec raison que le statut économique de la femme relève du Bureau International du Travail, alors que d'autres veulent faire de l'égalité des droits de la femme un bloc un et indivisible...

On pense bien après tout ceci que l'auditoire des discussions de la 1re Commission a été essentiellement féminin! Et disons tout de suite, combien ces discussions remarquablement conduites par M. Limbourg, le célèbre juriste hollandais, qui n'a pourtant pas réputation de féministe! furent passionnément intéressantes, et prirent à quelques rares exceptions près une ampleur que durent constater même celles qui, comme la signataire de ces lignes, n'attendaient rien de bon de cette question mal posée, beaucoup trop vague et beaucoup trop absolue à la fois, et qui, vraiment sous cette forme ne pouvait aboutir à rien à Genève. Mais disons aussi que pas un délégué n'éleva la voix en faveur de ce traité d'égalité des droits duquel nombre de nos Associations n'avaient pas voulu démordre, quoi qu'on ait pu leur en dire, et que la seule proposition avancée fut celle à laquelle les féministes de toutes tendances ne pouvaient que se rallier: celle de cette enquête sur le statut de la femme suggérée par plusieurs d'entre nous. Formulée par le délégué de l'Irlande, M. Hearn (nous aurions cependant bien voulu lui demander comment il se faisait, alors que son pays se posait à Genève en champion des droits de la femme, que son gouvernement préparait justement un projet contingentant ou même interdisant le travail féminin dans l'industrie?...) cette proposition, amendée et précisée par la délégation française représentée ce jour-là par Mme Malaterre, reçut un appui précieux du représentant de l'Organisation Internationale du Travail, M. Maurette, qui indiqua la procédure à suivre pour demander au B. I. T. de procéder à une enquête analogue sur le statut économique de la femme, la S. d. N. ne s'occupant que du statut politique et civil. La seule opposition provint malheureusement de la Belgique, appuyée par la Hollande, que représentait pourtant une femme déléguée! M. Rolin, le juriste belge si connu pour ses courageuses interventions dans un autre domaine, celui du contrôle de la fabrication des armes, après avoir formulé des remarques fort justes sur cette « égalité par en bas », comme nous l'avons entendu définir pittoresquement, qui au lieu de faire monter l'humanité la fait descendre, et qui risquerait même dans bien des cas de nuire à la situation de la femme au lieu de l'améliorer, s'opposa catégoriquement à la résolution irlando-française, et demanda que l'examen de la question de l'égalité des droits de la femme par la S. d. N. trouvât place seulement dans le cadre beaucoup plus vaste de la protection des droits de l'homme et du citoyen! C'était pire que tout renvoyer aux calendes grecques, mais bien préparer l'enterrement complet, de notre revendication, certains pays à tendance dictatoriale, mais chez lesquels la femme possède pourtant des droits égaux à ceux des hommes, ne pouvant manquer de se refuser net à pareil examen. Au vote la proposition Rolin ne réunit que 2 voix, contre 25 voix d'opposition et 4 abstentions, et la résolution irlando-française fut en revanche acceptée par 30 voix contre 1 (celle de la Belgique) et 4 abstentions. Malheureusement, et au moment de doubler le dernier cap, un amendement de M. Politis (Grèce) vint affaiblir sa portée: relevant avec raison que le délai d'une année imparti pour mener cette enquête était beaucoup trop court, M. Politis, au lieu de reculer ce délai à deux ans, mais en le fixant eu tout cas de façon précise, fit adopter le terme vague d'« ultérieurement », dont nous tous, qui savons comment répondent aux enquêtes les gouvernements, connaissons le danger! C'est pourquoi il sera indispensable l'an prochain de revenir à la charge pour fixer alors des précisions.

Malgré cet accroc de la dernière heure, nous pouvons, nous féministes, nous estimer très satisfaites de l'issue de ces débats. Nous l'avons dit: la forme dangereuse sous laquelle le problème était posé, l'intransigeance de certains groupements, nous faisaient redouter un échec complet. En lieu et place, nous avons obtenu des débats amples et intéressants, et la mise sur pied d'une enquête dont, indépendamment de sa valeur intrinsèque, les conséquences peuvent être importantes. Pour le féminisme, la XVIe Assemblée est une bonne Assemblée.

E. Gd.

[1] No de référence A. 19. 1935. V.

*Les hommes ne peuvent, par leurs délibérations, accomplir aucun bien effectif si les femmes ne l'aident pas à l'exécuter.*

Fénelon.

# Les moyens d'existence des femmes chefs de famille

*(Suite et fin.)*[1]

4. *Conditions de travail.*

Les conditions de travail n'étaient pas très bonnes, étant donné la crise et la réduction des salaires qu'elle a entraînée. 80 femmes sur 100 avaient été atteintes par une diminution soit des salaires, soit de la durée du travail (salaire à l'heure). Un grand nombre d'employées ou d'ouvrières réduites au chômage, et d'ailleurs non assurées contre le chômage soit par incurie, soit n'ayant jamais eu de travail régulier, étaient obligées de faire des heures de ménage, de lessive ou de repassage, en attendant de retrouver un emploi plus rémunérateur. Elles font ainsi une grosse concurrence aux femmes dont les heures de ménage représentaient de tout temps la seule activité rémunératrice.

5. *Participation financière des enfants.*

Le gain moyen des enfants ayant terminé leur apprentissage (26 cas) était de 105 fr. par personne. Une source de gain supplémentaire était aussi représentée par les enfants travaillant en dehors des heures d'école (courses pour des magasins, etc.), et qui recevaient de 20 à 50 fr. par mois. Tous ces enfants remettaient tout ou partie de leur gain à leur mère. L'enquêteuse a constaté que si elles n'avaient pas cette aide financière de leurs enfants, la plupart des mères seraient dans l'impossibilité de leur assurer seule leur subsistance, et devraient, par conséquent, avoir plus souvent recours à la charité privée ou à l'assistance publique.

6. *Aide pécuniaire du père.*

Pour les femmes divorcées ou les mères célibataires, dans certains cas, le père doit une pension alimentaire. Sur 18 femmes divorcées ayant répondu sur ce point à l'enquête, l'état de fait est le suivant: 6 pères n'avaient jamais payé la pension alimentaire, 7 la payaient irrégulièrement, 3 étaient insolvables, et 2 seulement payaient régulièrement.

Sur 10 mères célibataires, 6 ont déclaré que

[1] Voir le numéro précédent du *Mouvement*.

...C'est au plus haut étage d'un immeuble moderne et plein de confort, au Champ-de-Mars, que je trouvais Marie Laurencin devant son chevalet, déposant de la pointe de ses pinceaux, sur la toile, de larges fleurs virginales qui ressemblaient à des lys, tandis qu'à ses pieds un léger gazon poussait dans un pot d'argile peint en vert.

Si je pose l'artiste ainsi travaillant, ne la croyez pas immobile. Elle a depuis longtemps piqué ses baguettes aux poils de blaireaux dans un vase de Bohème pour m'accueillir, simple et cordiale, dans le plus lumineux des appartements aux murs d'un vert où se mêle beaucoup de gris, ce qui rend doux ce qui devrait être acide.

Tentures de cretonnes, sièges et divans capitonnés où quelques petits coussins de toile superposent du bleu et du rose dans le creux d'un dossier, drôles de petits guéridons, chaises incrustées de nacre, bibliothèques aux reliures d'un vert vif, tables rondes en bois fruitier aux reflets blonds. Quelques tableaux, les siens, — ceux dont elle ne veut pas se séparer ou ceux qu'elle vient de terminer — mais aussi un Braque dans un cadre rond et gris.

L'artiste ouvre sa demeure. Son oasis. Elle n'a pas d'atelier. Ses salons se suivent dans les mêmes tons unis qui leur laisse un air de famille sans se ressembler tout à fait. C'est bien l'atmosphère, la symphonie claire de Marie Laurencin, qui me confie que lorsqu'elle était très malheureuse, la partition d'*Orphée* ne la quittait pas, et quoique n'étant pas musicienne, elle entendait la divine musique qui chantait pour son cœur et relevait son courage.

...J'adore les femmes blanches me dit-elle. Mon modèle — je n'en ai qu'un — est blanc, et une femme dont je fais le portrait est blanche, blanche, une ampoule électrique qui se promène dans mon appartement. Et, à mesure qu'elle pose... elle blanchit...

Sur les murs, des bras en neige font des signes divins, la joueuse de guitare, son épaule arrondie, pince les cordes de ses doigts fuselés. Un regard est plein d'amoureuse candeur; des bouches se pincent sur un misérable secret, d'autres s'arrondissent passionnément, et, lorsqu'un personnage ne montre qu'un œil, il est si grand que l'infini tient dans son orbe. Inspirations shakespeariennes.

Mais, Marie Laurencin, qui aime la solitude et la campagne, se divertit à peindre des petites maisons blanches devant lesquelles des femmes souples, languissantes, sereines, à peine vêtues d'écharpes, glissent, sautillent, s'élancent légères sur leurs petits pieds pointus qui effleurent à peine l'herbe naissante.

Marie Laurencin, poète qui a inspiré des poètes immortels, a créé un visage féminin, ce visage a deux grands yeux pleins de nuit, une bouche aimante ou cruelle, toujours vivante dans une blancheur spirituelle.

— Peut-être... peut-être, Marie Laurencin a-t-elle recréé nos visages, ai-je murmuré en croisant dans la rue une femme poudrée à la face sans ombre...

## Misères de femmes
## Le "Club des plus de 30 ans„

*De* l'Œuvre, *ces révélations navrantes sur la situation d'un grand nombre de femmes, situation qui n'est pas, hélas! le triste apanage de la capitale anglaise, et dont on trouverait certainement des exemples aussi dans nos villes suisses.*

Il vient de naître, à Londres, sous la présidence de Miss Margaret Bondfield, une singulière association: celle des femmes âgées de plus de trente ans. Pourquoi? et quelles sont ces femmes qui, oublieuses d'une coquetterie dont on dit qu'elles ne devraient jamais faire fi, avouent sans difficulté, sinon avec le sourire, qu'elles ont plus de trente ans?

Ces femmes, le plus simplement du monde — de ce monde qui va si bien — sont des femmes mourant lentement de faim.

A trente-cinq ans, on estime qu'elles sont trop vieilles pour obtenir un travail. Alors elles vont vêtues aussi décemment que possible par les rues, soit qu'elles ne puissent habiter leur chambre dans la journée, soit qu'elles n'aient pas de chambre du tout, soit, enfin, qu'elles n'aient pas encore renoncé à trouver un emploi.

Mrs. V. Biscoe, la secrétaire de l'Association, déclare:

— Elles sont des centaines de femmes seules, entre trente et soixante ans, qui ne parviennent pas à travailler, parce que les patrons estiment qu'elles sont trop vieilles.

« Certaines de ces femmes ont occupé des postes importants dans l'industrie ou le commerce. Elles ont perdu leur place durant la récente « dépression », et elles constatent maintenant qu'il leur est impossible de trouver une situation, uniquement parce qu'elles ont plus de trente ans.

« La plupart d'entre elles n'ont pas d'économies. »

L'Association a ouvert un club, à Soho-square, où ces femmes peuvent coudre et se reposer dans la journée. Elle voudrait avoir le moyen d'y servir des repas à prix réduits.

Voulez-vous un exemple de ce que sont les femmes qui viennent se reposer à Soho-square?

Mrs. X... a trente-neuf ans. Elle parle plusieurs langues. Elle a été gouvernante et a séjourné longtemps à l'étranger. Elle n'a pu trouver un emploi, quel qu'il fût. Et elle est maintenant trop affaiblie pour se placer comme domestique. Elle accomplit, chaque soir, un travail de dactylographie, en échange duquel elle reçoit son dîner. Son déplacement lui est payé, mais elle fait à pied ce trajet aller et retour de six milles, pour mettre de côté quelque chose pour son loyer.

Si cette histoire vous amuse, nous pouvons, des centaines de fois, la recommencer...